

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur A. GOFFART

*Directeur de la Direction de l'Urbanisme
– A.A.T.L. – D.U.*

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 BRUXELLES

V/réf. : 19/pfd/153316
N/réf. : AVL/ WSP2.25/ /s.368
Annexes /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 118-120. Construction d'un immeuble à appartements et reconstruction de la maison construite par l'architecte Hamesse.

Avis conforme

(Dossier traité par Christian HONORE)

En réponse à votre lettre du 8 avril, sous référence, réceptionnée le 14 avril 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 20 avril 2005 et concernant l'objet susmentionné, la Commission émet un avis conforme favorable sur le projet de reconstruction de la façade du 120, avenue de Tervueren.

Seule une erreur de dessin semble s'être glissée dans un des détails : après confirmation du bureau d'étude, la façade ne sera pas fondée indépendamment de la structure du nouvel immeuble mais elle reposera bien sur le radier, de manière à réduire les mouvements possibles entre les deux structures. Le détail sera donc corrigé en ce sens.

La Commission se réjouit de la reconstruction prochaine de cette façade. Elle félicite le demandeur d'avoir mené son projet à terme et l'encourage à collaborer avec la Direction des Monuments et des Sites pour la réalisation du chantier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S.